**Demande motivée d’autorisation pour que la soutenance puisse de tenir dans des locaux externes à l’Université Paris-Saclay**

# La salle de soutenance est, sauf exception, dans les locaux de l’Université Paris-Saclay au sens large (les facultés, les grandes écoles, UVSQ et UEVE et les centres rattachés à l’Université Paris-Saclay des organismes nationaux de recherche partenaires). Exceptionnellement, d’autres locaux, peuvent être retenus pour la soutenance, sous réserve de leur conformité (accueil du public, accès libre) et sous réserve d’accord préalable de l’Université Paris-Saclay. De même, il est d’usage qu’un moment de convivialité fasse suite à la soutenance (cocktail…). Les locaux retenus pour cette réception devront être adaptés (règles d’hygiène et sécurité) et le doctorant ou la doctorante devra veiller à l’état des locaux après la fin de la réception.

Un formulaire pré-rempli est mis à disposition dans ADUM. A défaut, le présent formulaire peut aussi être utilisé.

Nous soussignés,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Civilité prénom NOM  Directeur/trice de thèse, | et | Civilité prénom NOM  Doctorant(e), |

demandons à ce que la soutenance de doctorat de Civilité prénom NOM puisse se tenir dans des locaux externes à l'université Paris-Saclay.

Titre de la Thèse :

école doctorale :

Date de soutenance :

Lieu de soutenance souhaité :

Motifs : …………………………………………………………………………………………………………………………………………..

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Nous attestons que la salle réservée pour la soutenance permet l'**accueil du public** (règles d'hygiène et sécurité), est en **accès libre**, que la tenue de la soutenance dans ces locaux ne restreindrait en aucune manière le caractère public de la soutenance et que nous veillerons à diffuser largement l'information sur le lieu de soutenance.

Il est d'usage qu'un **moment de convivialité** fasse suite à la soutenance (cocktail). Nous attestons que les locaux retenus pour cette réception sont adaptés (règles d'hygiène et sécurité) et que nous connaissons les devoirs et obligations, droits et responsabilités qui nous incombent du fait de l'usage de ces locaux comme de ceux destinés à la soutenance.

Nous attestons que le **représentant légal** de l'institution responsable des locaux proposés pour la soutenance et la réception a donné son **accord pour cet usage des locaux** de son institution et que toutes les dispositions nécessaires ont été prises, notamment en matière d'assurance et de responsabilité civile.

Nous reconnaissons être informés que **l'Université Paris-Saclay décline toute responsabilité en cas de dommage, de vol ou de détérioration des locaux mis à disposition pour la soutenance et la réception**. L'université Paris-Saclay ne pourra être tenue responsable d'accidents survenant à l'intérieur de ces locaux.

|  |  |
| --- | --- |
| Civilité prénom NOM, directeur/trice de thèse,  Date :  Signature : | Civilité prénom NOM, Doctorant(e),  Date :  Signature : |
| Civilité prénom NOM, directeur/trice de laboratoire,  Avis favorable ~~/ Avis défavorable~~  Date :  Signature : | Civilité prénom NOM, directeur/trice de l’école doctorale,  Avis favorable ~~/ Avis défavorable~~  Date :  Signature : |

Le Chef d'établissement de l'Université Paris-Saclay, vu les articles 19 et 25 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, autorise, à titre exceptionnel, que la soutenance se tienne dans les locaux proposés.

Par délégation de la présidente de l'Université Paris-Saclay, la vice-présidente adjointe pour le doctorat, Sylvie Pommier